

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE THANVILLE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT
DE SELESTAT-ERSTEIN

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 12 mai 2016
Convocation du mardi 03 mai 2016**

Nombre de conseillers élus :

15

Conseillers en fonction :

14

Sous la présidence de M. Francis ADRIAN, Maire

Conseillers présents :

12

Membres présents : Mmes Sandra DURAND, Mme Anne-Marie BALTHAZARD, Monique AUBRY

MM. Claude GARRE, Sylvain SCHMITT, Patrick BUHL, Hubert JAEGER, Patrick PFEIFFER, Michel HISSLER, Alain BIEHLER et Denis MESCHBERGER

Membres excusés : Mr Armand BAUER

Mr Clément WENDLING qui donne procuration à Claude GARRE

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2016**
- 2) Travaux d'assainissement presbytère**
- 3) Rénovation de la Salle des Fêtes**
- 4) Remplacement du Coq de l'Eglise**
- 5) Restauration du Calvaire (rue de l'église)**
- 6) Installation d'une clôture à l'Ecole**
- 7) Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe non titulaire
(accroissement saisonnier d'activité)**
- 8) Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe**
- 9) Recouvrement d'un fossé**

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2016

Les conseillers approuvent et signent le procès-verbal de la séance du **19 mars 2016**

2) Travaux d'assainissement presbytère

Monsieur Le Maire propose des travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement allant du regard existant au bâtiment du presbytère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Prend acte ;**
- **Décide** de la réalisation des travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement allant du regard existant au bâtiment du presbytère ;
- **donne tous pouvoirs au Maire** à signer tous les documents et faire les démarches nécessaires pour mener à bien le dossier.

3) Rénovation de la Salle des Fêtes

Monsieur Le Maire fait part à ses conseillers de l'avis de la commission bâtiments qui souhaiterait poursuivre les travaux de la salle des fêtes du 1^{er} étage à savoir :

L'isolation phonique et isolante, éclairage moins énergivore, électricité et travaux de peinture.

- **rappelle** que la somme nécessaire à ces travaux est inscrite au budget 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Prend acte** des travaux de la salle des fêtes du 1^{er} étage
- **décide** de confier les travaux d'isolation phonique et isolante à l'entreprise de Menuiserie ANGST Robert d'Albé, du remplacement des luminaires et travaux d'électricité à l'entreprise VONDERSCHEER de Villé, des travaux de peinture à l'entreprise RUHLMANN d'Ebersmunster pour un montant global estimé à 30 000 € H.T.
- **de demander** les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental du Bas-Rhin, du Conseil Régional ou tout autre organisme susceptible de financer le projet ;
- **donne tous pouvoirs au Maire** à signer les devis et tous les documents et faire les démarches nécessaires pour mener à bien le dossier.

4) Remplacement du Coq de l'Eglise

Monsieur le Maire

- rappelle à ses conseillers que le Coq de l'église catholique s'est brisé lors d'une tempête l'hiver dernier. Suite à l'avis favorable de la commission bâtiments pour le remplacement du coq du clocher, Monsieur Le Maire propose les devis ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Prend acte ;**
- **Décide de confier les travaux** à l'entreprise HERRGOTT de FELDKIRCH (Haut-Rhin) pour le remplacement du coq sur le clocher.
- **Donne son accord** pour la réalisation des travaux pour un montant estimé à 3 850 € H.T dont une partie du financement sera pris en charge par l'assurance de la commune.
- **Autorise Le Maire** à signer les devis

5) Restauration du Calvaire (rue de l'église)

Monsieur le Maire

- présente plusieurs devis pour la rénovation du calvaire.
- rappelle que l'aménagement paysager sera réalisé en régie.
- informe qu'une partie du financement sera prise en charge par les associations locales l'ALCS l'AOC et de généreux donateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Prend acte ;**
- **Décide** des travaux

Donne son accord et accepte la prise en charge du financement d'une partie par les associations locales l'ALCS, l'AOC et des généreux donateurs.

- **Retient l'entreprise BONNET de BARR** pour un montant estimé à 8 000 € H.T
- **donne tous pouvoirs au Maire** à signer les devis et tous les documents et faire les démarches nécessaires pour mener à bien le dossier.

6) Installation d'une clôture à l'Ecole

Monsieur Le Maire rappelle les nombreuses dégradations sur les murs et portes du groupe scolaire ainsi que sur les terrains de jeux.

Suite à l'avis de la commission bâtiments d'installer une clôture, Monsieur Le Maire présente les différents devis ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Prend acte** du projet
- **Décide** pour la réalisation d'une clôture en panneaux rigides et de confier les travaux à l'entreprise LS.Clôture de DETTWILLER pour un montant estimé à 6 400 € H.T
- **Autorise Monsieur Le Maire** à signer les devis
- **donne tous pouvoirs au Maire** à signer tous les documents et faire les démarches nécessaires pour mener à bien le dossier.

7) Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe non titulaire **(Accroissement saisonnier d'activité)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet en qualité de non titulaire.

Les attributions consisteront à : l'arrosage des fleurs et aux diverses tâches liées au fleurissement.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 4/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 340 indice majoré : 321

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement saisonnier d'activité : 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Adopté à l'unanimité.

8) Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

-décide

De la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 31/35^{ème}.

9) Recouvrement d'un fossé

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du propriétaire de la parcelle 315 section 8 rue St Jacques datant du 26 avril 2016.

Le courrier mentionne les travaux suivants avec la mise en place :

- de buses de diamètre 400 sur 20 mètres de longueur du fossé;
- que l'ensemble des travaux sera pris à sa charge ;

En conclusion, le propriétaire demande une autorisation de recouvrir le fossé attenant à son terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Prend acte ;**
- **Donne son accord au propriétaire pour les travaux de pose de buses diamètre 400 sur 20 mètres de longueur ainsi que du recouvrement du fossé qui seront entièrement pris à sa charge.**

POUR COPIE CONFORME
Thanvillé, le 12 mai 2016
Le Maire : Francis ADRIAN